



Décision du Président n°2024 CST 053

Thème : Accompagnement à la parentalité

Objet : Demande de subvention de fonctionnement 2024 auprès de la Caisse commune de sécurité sociale des Hautes-Alpes au titre de l'Animation locale du Réseau d'appui et d'accompagnement des parents du Briançonnais (REAAP)

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

En octobre 2023, une convention a été signée avec la Caisse commune de sécurité sociale des Hautes-Alpes pour l'action « Animation locale du Réseau d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

À ce titre, une subvention de fonctionnement a été accordée par la Caisse commune de sécurité sociale des Hautes-Alpes.

Au sein du Centre social intercommunal, cette mission d'animation locale est assurée par la référente famille.

La Caisse commune de sécurité sociale pouvant intervenir en cofinancement de cette mission, il est proposé de déposer une nouvelle demande de subvention pour 2024.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour solliciter les demandes de subventions, participations et signer les conventions auprès de l'État, des collectivités territoriales ou organismes publics y afférentes relatives aux opérations de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT Le plan de financement suivant :

Centre social intercommunal du Briançonnais		Budget prévisionnel de fonctionnement du REAAP	
DÉPENSES en € TTC		RECETTES	
60 Achats	540,00 €		
61 Services extérieurs	493,00 €		
62 Autre service extérieurs	1 350,00 €	74 CCSS des Hautes-Alpes	9 267,00 €
64 Charges de personnel	9200,00 €	74 Autofinancement CCB	2 316,00 €
TOTAL	11 583,00 € TTC	TOTAL	11 583,00 € TTC

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter une subvention, selon le plan de financement ci-dessus, auprès de la Caisse commune de sécurité sociale des Hautes Alpes, au titre de l'action « Animation locale du Réseau d'appui et d'accompagnement des parents » du Centre social intercommunal du Briançonnais ;

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **29 FEV. 2024**

Date de Transmission au contrôle de légalité : **29 FEV. 2024**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.